



soliswiss:

Ageing abroad – **Assurances maladie** pour les Suisses à l'étranger



Soliswiss

soliswiss



4'000

Membres

coopératif



3'400

demandes 2022



dans **130**

pays

**Depuis 1958
Pour les Suissesses
et les Suisses**



708

Nouveaux membres
2022



Un peu plus concrète

soliswiss:



Solidarité (indemnité forfaitaire et fonds de secours)



Conseil



Services concrets



Offres exclusives et avantages
(p.ex. service de visas, déménagement international)



Informier, réseauter, échanger



Dans quels cas faut-il une assurance maladie internationale ?

soliswiss

- Existe-t-il un droit/une obligation d'assurance dans le pays de Suisse ou dans le pays de résidence ?
- Généralement bien couvert :
 - Salariés, indépendants, en particulier en Europe (règles de coordination).
 - Retraités au sein de l'UE/AELE/EEE (règles de coordination + droits d'option, perception d'une prestation de vieillesse suffit, par ex. perception LPP)
- Souvent problématique
 - Salariés et/ou indépendants dans certains pays
 - **Personnes sans activité lucrative (p. ex. préretraite)**
 - **Retraités dans des pays non européens**



Si l'on est jeune et en bonne santé, une assurance internationale est souvent moins chère et meilleure que l'assurance de base suisse (LaMal), mais à partir d'un certain âge ou en cas de maladies préexistantes, il devient difficile et cher, parfois même impossible, d'obtenir une assurance internationale.

→ Personnes âgées - avantage d'une émigration vers l'UE/AELE



Règles de coordination des retraités avec l'UE/AELE

soliswiss

Les **retraités résidant** dans l'UE/AELE sont en principe assurés contre la maladie en Suisse s'ils perçoivent ("uniquement") des rentes de l'AVS, de l'AI, de l'assurance militaire (AM), de l'assurance-accidents (AA) ou de la prévoyance professionnelle (caisse de pension).

- **Primes spéciales UE/AELE-**
- **Réduction des primes possible**
- **Dans certains cas, droit d'option en matière d'assurance**





Mais que se passe-t-il si je...

soliswiss

... perçois une pension de
vieillesse en Allemagne ?

... perçois une rente
AVS de Suisse ?

... réside en
France ?





Rentes de différents pays (UE/AELE) :

soliswiss

- Si vous recevez une pension d'un seul pays, mais que vous n'y résidez pas, vous êtes en principe assuré en cas de maladie dans le pays qui verse la pension.
- Si vous percevez une pension de plusieurs pays et que vous résidez dans un de ces pays, vous êtes assuré en cas de maladie dans le pays de résidence.
- Si vous résidez dans un pays où vous ne percevez pas de pension, c'est généralement la période d'assurance la plus longue qui compte.



Mais que se passe-t-il si je...

soliswiss:

... perçois une pension de
vieillesse d'Allemagne pour **20**
ans d'activité professionnelle
en Allemagne ?

... perçois une rente AVS
de Suisse pour **24 ans**
d'activité professionnelle
en Suisse?

... réside en
France?





Membres de la famille des retraités UE/AELE :

soliswiss

- Les membres de la famille d'un bénéficiaire de rente qui n'exercent pas d'activité lucrative sont généralement soumis au même système d'assurance maladie, même s'ils résident dans un autre État.
- Les personnes sans activité lucrative qui ne sont ni rentiers, ni chômeurs, ni membres de la famille sont soumis au système d'assurance maladie de leur pays de résidence.



Conclusion

soliswiss

- En tant que retraité(e) suisse vivant dans un pays de l'UE/AELE, vous avez accès à une assurance maladie.
- Les règles de coordination et les droits d'option déterminent dans quel pays vous devez ou pouvez vous assurer.

Et si vous souhaitez vous déplacer plus loin ?



Assurance internationale - judiciaire ou pas ?

soliswiss

1. existe-t-il un droit
d'assurance, une
obligation d'assurance ?

- En Suisse
- Dans mon pays de
résidence à l'étranger

si non

si oui

Est-elle
suffisante,
satisfaisante
dans le cas
particulier ?

En tout cas, clarifier
les options **privées**

si non

Si oui





De quoi ai-je besoin : choix du produit

soliswiss

- Ce qui est prévu - voyage, émigration/retraite à l'étranger, retour
- Durée du voyage ou du séjour à l'étranger
- Âge
- Membres de la famille / nationalités- Région (avec/sans couverture USA)
- Couverture hospitalière et/ou ambulatoire
- Assureur précédent
- État de santé



Assurance voyage

soliswiss

Variantes : Assurance annuelle et assurance temporaire

L'assurance voyage est utile,

- si l'on dispose d'une assurance de base sur place et que l'on voyage;
- si l'on émigre dans un pays où l'on est assuré par l'Etat et que l'on a besoin d'une solution temporaire;
- si l'on a une assurance internat. et l'assurance maladie internationale exclut certaines régions comme les Etats-Unis.

l'assurance voyage n'est pas utile ou pas possible,

- si l'âge d'entrée est supérieur à l'âge maximal (souvent 70, 75 ou jusqu'à 85 ans);
- pour les voyageurs de longue durée;
- pour une couverture dans le pays de résidence.

Les assurances voyage couvrent :

- Traitements d'urgence en cas de maladie et d'accident;
- sauvetage et transport de malades/accidentés (par avion et par voie terrestre);
- En option : frais d'annulation, etc.

Les assurances voyage ne couvrent pas :

- les maladies préexistantes
- les traitements continus
- Bien tenir compte des exclusions concernant les activités et les sports



Assurance maladie/accident internationale

soliswiss

Quelles sont les options disponibles ?

Assurance maladie internationale des caisses de maladie suisses

Avantage	similaires au système suisse, prestations de service élevées, droit de passage au retour
Désavantage	ne peut être conclu que si l'assuré est immatriculé en Suisse, peu connu à l'étranger

Assurance-maladie internationale auprès de prestataires étrangers

Avantage	souvent moins chères, produits flexibles, peuvent être conclues si l'assuré est déjà parti, également possibles pour les non-Suisses
Désavantage	pas en francs suisses, pas de lien particulier avec la Suisse

Défi : état de santé, âge, coûts



Qu'est-ce que caractérise une bonne assurance maladie ?

soliswiss

- Possibilité de **renouvellement à vie**, pas de guillotine d'âge
- Pas de réduction des prestations d'assurance en raison de **l'âge de la retraite**
- Montant des **sommes d'assurance** annuelles
- Existe-t-il des franchises ou quel est la **quote-part annuelle**?
- Couverture, par exemple pour les **traitements contre le cancer**, les transplantations d'organes, la dialyse, l'IRM, le scanner, etc.
- Options de **rapatriement**
- Bon réseau d'hôpitaux et de médecins ou **libre choix du médecin et de l'hôpital**
- Prestations hospitalières **Semi-privées /Privées** (dans le monde entier)
- Evolution probable des primes avec l'âge



Que faut-il demander ? De quoi faut-il encore tenir compte ?

soliswiss

En ce qui concerne la situation :

- Toutes les nationalités sont-elles possibles ?
- Y a-t-il des restrictions concernant les pays de résidence ?
- Couverture mondiale ou régionale, avec ou sans les Etats-Unis
- Possibilité d'assurer uniquement les frais d'hospitalisation ou de les combiner avec les frais de soins ambulatoires
- Option de moratoire
- Différentes monnaies / différentes langues
- Existe-t-il une possibilité/un délai de résiliation ?
- Règles de passage spéciales en cas de retour en Suisse



- **Transport ou sauvetage**
 - Transport = la personne malade/blessée est amenée sur le lieu de traitement. Les soins médicaux en cours de route sont nécessaires.
 - Sauvetage = sauvetage d'une personne en situation de danger de mort. Par ex. en hélicoptère.
- **Coûts**
 - L'assurance de base couvre 50% des frais de transport jusqu'à un maximum de CHF 500 par an en Suisse et à l'étranger.
 - Pour un sauvetage en Suisse, la contribution annuelle maximale est de CHF 5000. Les sauvetages à l'étranger ne sont pas couverts.
 - Les actions de recherche/de sauvetage à l'étranger ainsi que les rapatriements ne sont pas non plus couverts.
- **Que fait la Rega ?**
 - Conseil médical & rapatriement (hélicoptère, vol de ligne)
- **Adhésion des donateurs**
 - Les donateurs peuvent être exonérés des frais de sauvetage si l'intervention n'est pas/partiellement couverte par les assurances. **Pas de droit légal !**



Autres questions ? À tout moment!

soliswiss

Nous sommes à votre disposition à tout moment.
Rendez-nous visite sur www.soliswiss.ch ou à la
Effingerstrasse 45 à Berne

Soliswiss Genossenschaft
Effingerstrasse 45
3001 Bern
T: +41 31 380 70 30
E-Mail: info@soliswiss.ch

